

AFFAIRE N° 10

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET DE 1990
(divers, C.E.S./R.M.I.)

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'effectuer les opérations suivantes au Budget de 1990.

DIVERS

SECTION D'INVESTISSEMENT

Virements de crédits

* Dépenses

Du

chapitre 903 - article 215
** acquisitions de véhicules - 1 059 870,00

Au

chapitre 900 - article 214
** acquisition de matériel et de mobilier 1 059 870,00

Du

chapitre 903 - article 232197-308
** aménagement des écoles, installations
sportives et C.A.S.E. - 250 000,00

Au

chapitre 900 - article 214
** acquisition de matériel et de mobilier 250 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Rattachement budgétaire

* Dépenses

** Chapitre 940 - article 660 fêtes et cérémonies	300 000,00
** Chapitre 971 - article 756 octroi de mer	300 000,00

C.E.S./R.M.I.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Virements de crédits

* Dépenses

Du

chapitre 934 - article 650
** allocations (C.E.S./R.M.I.) - 4 500 000,00

Du

chapitre 934 - article 6512
allocations de secours (R.M.I.) - 800 000,00

- 5 300 000,00

Au

chapitre 955 - article 611
** rémunérations (C.E.S./R.M.I.) 5 300 000,00

Décisions modificatives au Budget de 1990
(divers, C.E.S./R.M.I.)

- 3 -

Du

chapitre 934 - article 6436
** frais de formation (C.E.S.) - 1 000 000,00

Au

chapitre 955 - article 6436
** frais de formation (C.E.S.) 1 000 000,00

* Recettes

Du

chapitre 934 - article 7371
** participation de l'Etat (formation C.E.S.) - 800 000,00

Au

chapitre 955 - article 7371
** participation de l'Etat (formation C.E.S.) 800 000,00

Rattachements budgétaires

* Recettes

. Chapitre 955 - article 7371
participation de l'Etat (rémunérations/ C.E.S.) 37 900 000,00

* Dépenses

. Chapitre 955 - article 611
rémunérations du personnel (C.E.S./R.M.I.) 37 900 000,00

* Recettes

. Chapitre 971 - article 756
octroi de mer 4 190 000,00

* Dépenses

. Chapitre 955 - article 6441 frais médicaux (C.E.S.)	500 000,00
. Chapitre 932 - article 602 habillement (C.E.S.)	500 000,00
. Chapitre 932 - article 609 fournitures diverses (C.E.S.)	500 000,00
. Chapitre 936 - article 6301 location de véhicules (C.E.S.)	500 000,00
. Chapitre 931 - article 611 Rémunérations du personnel (encadrement C.E.S.)	1 225 000,00
. Chapitre 931 - article 618 charges sociales (encadrement C.E.S.)	215 000,00
. Chapitre 930 - article 831 prélèvement	750 000,00
	<hr/>
	4 190 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

* Recettes

. Chapitre 927 - article 115 prélèvement	750 000,00
---	------------

* Dépenses

. Chapitre 900 - article 214 matériel et mobilier (C.E.S.)	750 000,00
---	------------

AVIS DE LA COMMISSION

La Commission FINANCES émet un avis favorable.

**Marc GERARD et Erick EGOLFF
reviennent dans la salle à 10 H 51.**

M. BOX D. : Nous sommes d'accord sur le principe. Mais, pourquoi y a-t-il 1 000 000 F de moins pour l'acquisition de véhicules ? S'agit-il d'une mauvaise prévision ? Avez-vous supprimé des véhicules à certaines personnes, ou bien les voitures ont-elles coûté moins chères ?

LE MAIRE : Du fait du réaménagement des locaux, les besoins en mobilier ont été vraisemblablement sous-estimés. Nous avons donc décidé de ralentir le renouvellement de certains véhicules, d'où le transfert des crédits sur le chapitre 900.214 pour l'acquisition de mobilier.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Les décisions modificatives au Budget de 1990
(divers, C.E.S./R.M.I.)
sont adoptés à l'UNANIMITE.

*

*

*